



Le code de vie vise à prévenir la violence, l'impolitesse, le langage inacceptable, le tir d'objets, les morsures sur les autres, les bris délibérés du matériel, les conduites répréhensibles, les refus de suivre les consignes, l'apport d'objets interdits et/ou dangereux, le refus ou le manque de participation et les sorties du camp sans permission, le tout pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants.

## Nos attentes

1. Respecter les autres;
2. Respecter les consignes données;
3. Rester avec le groupe;
4. Prendre soin des locaux et du matériel mis à ma disposition;
5. Surveiller mon langage pour qu'il soit respectable, sans jurons ni termes impolis;
6. Éviter la violence verbale et la violence physique
7. Laisser à la maison les jouets, le matériel électronique, les cellulaires, les objets de valeurs et tout ce qui pourrait être dangereux.

Une politique tolérance zéro est mise en oeuvre pour les enfants ayant un comportement inapproprié. Le Patro Laval se réserve le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un enfant dont la conduite sera jugée inacceptable dans le meilleur intérêt du camp de jour.

## Séquence d'intervention

1. Un premier avertissement est donné par le coordonnateur du secteur.
2. Lors du deuxième avertissement, le coordonnateur entre en contact avec l'adulte responsable. Un premier code de vie est rempli et doit être signé par l'adulte responsable de l'enfant.
3. Lors de récidive, l'enfant peut se voir imposer une suspension externe d'une journée. Un deuxième code de vie est rempli et doit être signé par l'adulte responsable de l'enfant.
4. Si, la suite de la suspension externe, l'enfant ne respecte toujours pas le code de vie, il sera renvoyé définitivement et aucun remboursement ne sera possible. Un troisième et dernier code de vie est rempli et doit être signé par l'adulte responsable de l'enfant.

## Modalités d'application

L'animateur du camp de jour est le premier responsable de la gestion de son groupe. En collaboration avec les autres membres du personnel du camp formés à cet effet (apprenti, intervenant, coordonnateur et direction), il s'assure du respect du code de vie par tous les enfants de son groupe.

Selon les événements, il est à noter qu'il existe une gradation dans l'application de conséquences (démarche connue par tous les membres du personnel) et que, selon la gravité et la fréquence d'un comportement, les conséquences demeurent à la discrétion de la direction.

## Attestation

J'ai pris connaissance du document code de vie et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter.

---

Signature de l'adulte responsable

---

Date